



Au Jour de la Résurrection, aucun serviteur ne bougera de place avant qu'on ne l'ait interrogé au sujet de sa vie, à quoi l'a-t-il consacré ? De son savoir, qu'en a-t-il fait ? De ses biens, comment les a-t-il acquis et dépensés ? Et de son corps, à quoi l'a-t-il fatigué ?

Abû Barzah Naḍlah ibn 'Ubayd Al-Aslamî (qu'Allah l'agrée) relate : « Au Jour de la Résurrection, aucun serviteur ne bougera de place avant qu'on ne l'ait interrogé au sujet de sa vie, à quoi l'a-t-il consacré ? De son savoir, qu'en a-t-il fait ? De ses biens, comment les a-t-il acquis et dépensés ? Et de son corps, à quoi l'a-t-il fatigué ? »

[Authentique.] [Rapporté par At-Tirmidhî.]

Au Jour de la Rétribution, aucun serviteur ne quittera le lieu des comptes en direction du Paradis ou de l'Enfer avant qu'on ne l'interroge « au sujet de sa vie, à quoi il l'a consacré ? » : Dans l'obéissance ou dans la désobéissance ? « De son savoir, qu'en a-t-il fait ? » : A-t-il œuvré selon ce qu'il a appris ou non ? « De ses biens, comment les a-t-il acquis ? » : D'une manière licite ou illicite ? « Et comment les a-t-il dépensés ? » : Dans l'obéissance à Allah ou dans la désobéissance ? « Et de son corps, à quoi l'a-t-il fatigué ? » : Dans l'obéissance à Allah ou dans la désobéissance ?

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4950>

